



## Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte et Meublée Et Transaction

PRESTATIONS INCLUSES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
<b>En % HT de l'encaissement</b>	<b>5.25 %</b>	<b>6.70 %</b>	<b>8.25 %</b>	
Mise en place du mandat de gestion				
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations				
Délivrance des quittances et reçus				
Lettre de rappel et 1 <sup>ère</sup> relance par lettre recommandée et recouvrement amiable				
Révision des loyers				
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)				
Décompte lors du départ du locataire				
Gestion des provisions pour charges				
Tenue de la comptabilité propriétaire				
Acompte mensuel des fonds perçus				
Reddition trimestrielle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72)				
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception				
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation				
Demande de devis pour travaux				
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC				
PRESTATIONS OPTIONNELLES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	m			90 € TTC par an et par lot
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	m			150 € TTC par dossier
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	m			250 € TTC par dossier
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	m			150 € TTC par dossier
Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	m	m		150 € TTC + 4 % TTC du montant des travaux TTC
Montage d'un dossier ANAH, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds	m	m	m	250 € TTC
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles (taux horaire)	m	m	m	€ TTC
Visite Conseil (pré état des lieux de sortie)	m			150 € TTC

| Prestation comprise dans le montant des honoraires

m Prestation optionnelle payable à l'acte

**Garantie Loyer Impayé + 2,20%**

**PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS**

**CENTURY 21.**



# Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte et Meublée Et Transaction

## Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Zone « très tendue »

Zone « tendue »

Zone « non tendue »

Année

de référence : 2019

## HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE :

Par Décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014 relatif au plafonnement des honoraires et en application de l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 modifiée par la loi Alur du 24 mars 2014, à compter du 15 septembre 2014 les honoraires imputables au locataire doivent être calculés de la manière suivante :

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail  <i>Prix au mètre carré de surface habitable</i>	<b>8 € / m<sup>2</sup> TTC</b>
Honoraires de réalisation de l'état des lieux  <i>Prix au mètre carré de surface habitable</i>	<b>3 € / m<sup>2</sup> TTC</b>

Plafonné à 1 mois de loyer (hors charges)

## HONORAIRES A LA CHARGE DU BAILLEUR :

Honoraires d'entremise et de négociation	<b>60€ TTC</b>
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail  <i>Prix au mètre carré de surface habitable</i>	<b>8 € / m<sup>2</sup> TTC</b>
Honoraires de réalisation de l'état des lieux  <i>Prix au mètre carré de surface habitable</i>	<b>3 € / m<sup>2</sup> TTC</b>

Plafonné à 1 mois de loyer (hors charges)

**PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS**

**CENTURY 21.**



## Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte et Meublée Et Transaction

Sauf clause particulière, les honoraires applicables sur le prix sont usuellement dus par le VENDEUR.  
Les honoraires dus seront ceux inscrits sur le mandat de vente.

MONTANT TRANSACTION	MONTANT COMMISSION
De 0 à 30 000,00€	3 000,00€ TTC
De 30 001,00 à 60 000,00€	5 000,00€ TTC
De 60 001,00 à 100 000,00€	7 000,00€ TTC
De 100 001,00 à 125 000,00€	9 000,00€ TTC
De 125 001,00 à 150 000,00€	10 000,00€ TTC
De 150 001,00 à 175 000,00€	11 000,00€ TTC
De 175 001,00 à 200 000,00€	12 000,00€ TTC
De 200 001,00 à 225 000,00€	13 000,00€ TTC
De 225 001,00 à 250 000,00€	15 000,00€ TTC
De 250 001,00 à 275 000,00€	16 000,00€ TTC
De 275 001,00 à 300 000,00€	17 000,00€ TTC
De 300 001,00 à 325 000,00€	18 000,00€ TTC
De 325 001,00 à 350 000,00€	19 000,00€ TTC
De 350 001,00 à 375 000,00€	21 000,00€ TTC
De 375 001,00 à 400 000,00€	22 000,00€ TTC
De 400 001,00 à 450 000,00€	23 000,00€ TTC
De 450 001 € à 1 000 000,00€	5,5 % du prix net vendeur
De 1 000 001,00 € et plus.	5% du prix net vendeur

TVA en vigueur au 01/01/2014 au taux de 20%

Les honoraires dus seront ceux inscrits sur le mandat de vente



PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

CENTURY 21.